

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## 4.2 Objectifs du projet

- PRODUCTION DE BOIS D'OEUVRE DE QUALITE, TYPE DE PRODUIT DEMANDE PAR LES INDUSTRIELS LOCAUX
- VALORISATION DE FONCIER PAR PLANTATION REVERSIBLE
- DIVERSIFICATION DE REVENUS DE LA PROPRIETE
- SEQUESTRATION RAPIDE DE CARBONE
- MAINTIENT D'UNE ACTIVITE FORESTIERE DURABLE ET NON DELOCALISABLE
- PARTICIPATION A LA LIMITATION DES DEGATS CAUSES PAR LE COURANT LORS DES CRUES DE L'ADOUR PAR LA PRESENCE D'ARBRES QUI RALENTISSENT LE FLUX

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

## 4.3.1 dans sa phase travaux

- PASSAGE DE BROYEUR PERIODE AOUT A SEPTEMBRE
- TRAVAIL DU SOL EN LOCALISE, PERIODE D'INTERVENTION SEPTEMBRE A NOVEMBRE
- MISE EN PLACE DE 200 PLANCONS/HA HOMOLOGUES PAR DRAAF, AVEC PROTECTIONS INDIVIDUELLES
- RESPECT DES DISTANCES AVEC PARCELLES VOISINES
- ENTRETIENS ANNUELS ET DEUX ELAGAGES EN PERIODE ESTIVALE

## 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- DISCAGE INTERLIGNE POUR MAITRISE CONCURRENCE HERBACEE LES 3 PREMIERES ANNEES
- DEUX ELAGAGES A LA 3EME ET 7 EME ANNEE AFIN DE PRODUIRE DU BOIS DE HAUTE QUALITE
- EXPLOITATION A PARTIR DE LA 15EME ANNEE SELON CROISSANCE

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).									
RUBRIQUE 47C : 1ER BOISEMENT SUPE									
	AND REPORTED FOR THE STATE OF T	CONTRACTOR PROPERTY AND PARTY.							
	projet et superficie globale de l'opération - précise	er les unités de mesure utilisées  Valeur(s)							
SURFACE TOTALE PLANTEE	deurs caractéristiques	1ha72a11ca							
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques Long. 43	°43'09"2 Lat. 01 ° 01'30"0							
d'implantation  Commune d'Yzosse (INSEE 40334)	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)								
Parcelle B 158	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d). 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à								
	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :								
		o'_"_ Lato'"_							
	Point d'arrivée : Long	o'_"_ Lato'_"_							
	Communes traversées								
J	oignez à votre demande les annexes n° 2	à6							
4.7 S'agit-II d'une modification/extens	sion d'une installation ou d'un ouvrage existant	? Oui Non X							
4.7.1 St out, cette installation o environnementale?	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éva	luation Oui Non X							
4.7.2 Si oui, décrivez sommaîreme différentes composantes de votre	projet et								
indiquez à quelle date il a été aut	onse ?								
	A STATE OF THE STA	NAME OF TAXABLE PARTY OF TAXABLE PARTY.							

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF de type 2 720030087 L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des barthes
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRI
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?			
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		Directive Oiseaux FR7210077 Barthes de l'Adour Directive Habitats FR7200720 Barthes de l'Adour
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles							
6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?  Veuillez compléter le tableau suivant :							
	ices potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel			
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X				
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X				
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X				
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X				
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	SUPPRESSION DES INTRANTS AGRICOLES, ON PEUT DONC SUPPOSER UN IMPACT POSITIF SUR LA BIODIVERSITE			
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X				

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	LA PLANTATION VIENT EN REMPLACEMENT D'UN ESPACE AGRICOLE EN DEPRISE
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
Risque	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?	X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	AU CONTRAIRE, LA PLANTATION ET SA SYLVICULTURE SUIVIE SEQUESTERA DE FACON RAPIDE DU CARBONE
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans auel milieu ?	X	
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	LA PPOPULICULTURE EST DEJA PRESENTE ET BIEN INSCRITE DANS LE PAYSAGE LOCAL
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X	LA PLANTATION PERMETTRE DE VALORISER LOCALEMENT LE BOIS ET SERA SOURCE DE VALEUR AJOUTEE NON DELOCALISABLE LA DEPRISE AGRICOLE SUR CETTE PARCELLE EST AVEREE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES ; LA PLANTATION PERMETTRA AU CONTRAÎRE DE REEMPLOYER L'USAGE DE LA PARCELLE
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):
- IMPLANTATION DE CLONES PEUPLIERS HOMOLOGUES SUR LISTE REGIONALE DRAAF
- -TRAVAIL PREPARATOIRE EN LOCALISE
- CHOIX DES PERIODES D'INTERVENTION HORS PERDIODE PLUVIEUSE ET PRINTANNIERE AFIN DE MINIMISER L'IMPACT SUR LES SOLS ET LA FAUNE
- -PAS DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE
- INTEGRATION PLANTATION DANS DOCUMENT DE GESTION DURABLE

## 7. Auto-évaluation (facultatit)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

LE PROJET DE PLANTATION PARAIT S'INSCRIRE DANS UN IMPACT POSITIF EN TERME DE FIXATION RAPIDE DE CARBONE PAR UNE PLANTATION DE PEUPLIERS SUIVIE ET INSCRITE DANS UN DOCUMENT DE GESTION DURABLE

IL PERMETTRE EN OUTRE DE VALORISER DU FONCIER ABANDONNE EN EVITANT LA FORMATION D'UNE FRICHE AGRICOLE

LA PLANTATION FORESTIERE EN MILIEU DE BARTHE PERMET EN OUTRE DE LIMITER LA FORCE DU COURANT LORS DES CRUES DE L'ADOUR, LIMITANT AINSI L'EROSION ET LES DEGATS AUX INFRASTRUCTURES (ROUTES, PONTS...)

## 8. Annexes

8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	$\boxtimes$
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	$\boxtimes$
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

	Objet Control of the
and all and the	
	9. Engagement et signature
le certifie su	9. Engagement et signature ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Je certifie so Fait à	
	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne phy	ysique	Links.						
Adresse							ala il t	
Numéro	17	Extension		Nom de la voie	avenue	e Jean Moli	inié	
Code Postal	6 4	1 0 0 Loca	alité BAYON	INE			Pays	FRANCE
Tél	06 30 73	3 62 26		Live He Wes	Fax			
Courriel	dominique.sentucq@wanadoo.fr							
Personne mo	rale							
Adresse du si	ège soc	cial						
Numéro	17	Extensio		Nom de la voie	avenue	e Jean Moli	inié	
Code postal	6 4	1 0 0 Loca	alité BAYON	INE			Pays	FRANCE
Tél	06 30 73	3 62 26			Fax			
Courriel		dominique.sen	itucq@wana	doo.fr		NO ASSESSMENT	The state of	
Personne hat	oilitée à	fournir des re	enseianem	ents sur la présent	e dem	ande	Herri	
Nom	SENTUC	:Q			Prénd	om DOM	NIQUE	
Qualité	Propriét	taire - Co gérant	t du GF					
Tél	06 30 73	3 62 26			Fax			
Couriel	dom	ninique.sentuco	ı@wanadoo.t	fr				

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage		
		SUPPLIES NO.
	Water and	Name and Park
	eirth Eale ean	
		ARNO MARKETONIO
		The second second

Photos GF Pina le 14/12/2021



Photo 1: le 14/12/2021



Photo 2 : le 14/12/2021



Photo 3 : le 14/12/2021





## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique				
Adresse				
Numéro	17 Extension Nom de la voie avenue Jean Molinié			
Code Postal	6 4 1 0 0 Localité BAYONNE Pays FRANCE			
Tél	06 30 73 62 26 Fax			
Courriel	dominique.sentucq@wanadoo.fr			
Personne mo				
Adresse du si				
Numéro	Nom de la voie avenue Jean Molinié			
Code postal	6 4 1 0 0 Localité BAYONNE Pays FRANCE			
Tél	06 30 73 62 26 Fax			
Courriel	dominique.sentucq@wanadoo.fr			
Personne habilitée à fournir des renseianements sur la présente demande				
Nom	SENTUCQ Prénom DOMINIQUE			
Qualité	Propriétaire - Co gérant du GF			
Tél	06 30 73 62 26 Fax			
Courriel	dominique.sentucq@wanadoo.fr			

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage		
		Approximately again
	9	

## Alliance Forêts Bois



Esri France 2019

## Alliance Forêts Bois



Override 1

0,2 km

0,05

Esri France 2021; Esri France - IGN

0,1

0,4 mi

0,6 km

0 0,15 0,3 Esri France 2021; Copyright © 2021 IGN

## décembre 15, 2021

Override 1

# géoportail

# Directive Oiseaux



© IGN 2021 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude: 1° 01' 36" W Latitude: 43° 43' 06" N

l sur l

15/12/2021, 15:49

# géoportail

# **Directive Habitats**



© IGN 2021 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Latitude : 1° 01' 36" W 43° 43' 06" N

# géoportail

## ZNIEFF 2



© IGN 2021 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 01' 36" W Latitude : 43° 43' 06" N 1 sur 1

15/12/2021, 15:50



## Demande de premier boisement de terres agricoles dans le cadre de Plan France Relance 2021

## Argumentaire écologique

Cestas, le 04/02/2022

Propriétaire : **GF Pina** 

Département : Landes (40) Commune : Yzosse

Référence parcelle (DGD ou cadastre): **B 158** 

## TABLE DES MATIERES

Contexte
Enjeux4
Zonages environnementaux4
Méthodologie de l'étude5
Résultats de l'analyse écologique6
Site natura 20006
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)8
Parcelle B 1589
Choix de l'essence de peuplier
Bilan de l'étude

## CONTEXTE

Ce document est réalisé dans le cadre d'une demande de premier boisement de peuplier dans la commune de Yzosse (40).

Une première étude au cas par cas a été réalisé le **15 décembre 2021** pour un projet consistant à boiser 1,72 hectares de peupliers.

Cependant, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine a demandé un complément de dossier le **19 Janvier 2022**.

En effet, le site est situé au sein du site Natura 2000 « Barthes de l'Adour » (Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale), dans le périmètre de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II « L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec le Nive, tronçon des Barthes », ainsi que dans le périmètre de la Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) « Barthes de l'Adour »

La parcelle concernée par le projet de boisement est retrouvée sur la carte ci-dessous avec le code suivant (cadastre) : B 158.

Le nombre d'hectares total du projet est de 1,72 hectares.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de **Plan France Relance 2021** qui consiste à adapter les forêts au changement climatique et initier leur renouvellement pour protéger la biodiversité et répondre aux besoins de la société en produits de bois.

Compte tenu de la situation et des enjeux environnementaux importants qui concernent ce projet, une étude écologique du milieu a été réalisé par Clara GIRAUD (Génie écologique, service QSE Alliance Forêts Bois).



Figure 1: Parcelle concernée par le boisement en rouge

## **ENJEUX**

## **ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX**

Comme expliqué ci-dessus, la parcelle **B 158** concernée est situé au sein du site Natura 2000 « Barthes de l'Adour » (Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale) désigné au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux. La parcelle se trouve également dans le périmètre de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II « L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec le Nive, tronçon des Barthes », ainsi que dans le périmètre de la Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) « Barthes de l'Adour ».

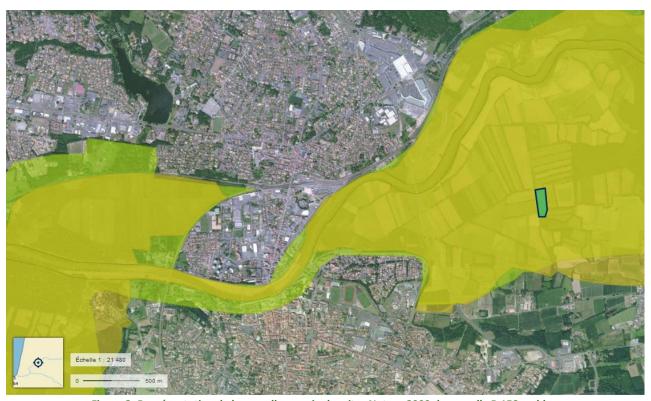


Figure 2: Représentation de la parcelle au sein des sites Natura 2000, la parcelle B 158 en bleu.

Adoptée en 1979, la directive «Oiseaux» vise à protéger tous les oiseaux sauvages et leurs principaux habitats sur tout le territoire européen. Quant à la directive «Habitats», adoptée en 1992, elle instaure des mesures très similaires, mais étend son champ d'application à près de 1 000 autres espèces rares, menacées ou endémiques de la faune et de la flore, souvent désignées collectivement sous le terme générique d'«espèces d'importance européenne».

Compte tenu de ces informations, une étude du milieu et une analyse écologique a été réalisée par Clara GIRAUD (Génie écologique, service QSE d'Alliance Forêts Bois) et l'appui de Guilhem IRLANDES (Technicien Forestier, Alliance Forêts Bois).

Deux aires d'études seront étudiées :

- Une aire d'étude immédiate, correspondant à la zone d'intervention.
- **Une aide d'étude éloignée,** correspondant à une zone tampon de **10 km** autour de l'emprise du projet, afin de prendre connaissance des espèces protégées et inventoriées.

Cette analyse a pour but de permettre la réalisation du boisement tout en prenant en compte l'enjeu environnemental du site.

## METHODOLOGIE DE L'ETUDE

## **PLANNING DE L'ETUDE :**

	24 & 25 janvier 2022	26 janvier 2022	28 janvier 2022	04 février 2022
Recherches et analyse				
bibliographique				
Observation floristique présente				
sur site				
Analyse des impacts et				
propositions de mesures				
Rendu de l'analyse				
environnementale				

## RECHERCHE ET ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE:

Afin de prendre en compte tous les enjeux environnementaux associés au boisement, une recherche de données a été effectuée. Les données bibliographiques suivantes ont été regroupées :

- Les documents d'objectifs (DOCOBs) des site Natura 2000 FR7210077 et FR7200720 « Barthes de l'Adour », désignée au titre de la Directive Européenne 79/409/CEE « Oiseaux » et de la Directive Européenne 92/43/CEE « Habitats »
- La fiche technique associé à la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 720030087 de type II « L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive, tronçon des Barthes »
- o Les listes rouges régionales des espèces animales et végétales et des habitats.
- o La liste des espèces déterminantes ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine.

## **ANALYSE FLORISTIQUE:**

Une observation de la flore de la zone d'intervention a été réalisé par Guilhem IRLANDES, technicien forestier, sur l'ensemble de l'aire immédiate. Toutes les espèces seront citées par leur nom scientifique valide, avec leurs correspondances vernaculaires. Les listes d'espèces seront complétées avec le statut de protection, l'inscription et le statut sur liste rouge nationale et/ou régionale ainsi que l'inscription dans la liste des espèces déterminantes ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

## RESULTATS DE L'ANALYSE ECOLOGIQUE

### SITE NATURA 2000

Les Barthes de l'Adour recèlent d'un grand nombre de milieux naturels et d'espèces faunistiques et floristiques remarquables qui ont justifié, en 2006, l'intégration du site au réseau Natura 2000. Le site présente également un potentiel écologique important, notamment pour l'avifaune dont 25 espèces issues de l'annexe I de la Directive Oiseaux. Les 25 espèces ont été répertorié, leur statut de protection au niveau national ainsi que l'enjeu de conservation au niveau du site.

Tableau 1 : Liste des espèces du site Natura 2000 FR7210077 « Barthes de l'Adour » retrouvées dans l'annexe I de directive européenne 79/409/CEE « Oiseaux ». VU = Vulnérable ; LC = Préoccupations mineures ; EN = En Danger ; DD = Données insuffisantes ; NT = Quasi menacée ; CR = En danger critique ; RE = Disparu de métropole

	Liste rouge	Enjeu de	Présence sur la
Espèces	UICN France	conservation à	commune
		l'échelle du site	d'Yzosse
Aigle Botté (Hieraaetus pensiatus)	VU	FORT	NON
Aigle criard (Aquila clanga)	-	FORT	NON
Aigrette garzette (Egretta garzetta)	LC	MODERE	NON
Balbuzard pêcheur (Pandion haliaetus)	VU	FORT	NON
Le Bihoreau gris (Nycticorax nycticorax)	LC	MINEUR	NON
Bondrée apivore (Pernis apivorus)	LC	MODERE	NON
Buzard des roseaux (Circus aeruginosus)	VU	FORT	NON
Cigogne blanche (Ciconia ciconia)	LC	TRES FORT	OUI
Circaete Jean-le-blanc (Circaetus gallicus)	LC	MINEUR	NON
Combattant varie (Philomacus pugnax)	NA	MODERE	NON
Crabier chevelu (Ardeola ralloides)	NT	MODERE	NON
Elanion blanc (Elanus eruleus)	EN	MODERE	NON
Faucon emerillon (Falco columbarius)	LC	CONNAISSANCE	NON
Grande Aigrette (Casmerodius albus)	NT	MODERE	NON
Grue cendré (Grus grus)	CR	TRES FORT	NON
Ibis falcinelle (Plegadis falcinellus)	LC	MODERE	NON
Marouette ponctuée (Porzana porzana)	DD	CONNAISSANCE	NON
Martin pécheur d'Europe (Alcedo atthis)	LC	CONNAISSANCE	NON
Milan noir (Mivusmigrans)	LC	FAIBLE	NON
Pic Mar (Dendrocopos medius)	LC	MODERE	NON
Pic Noir (Dendrocopos martius)	LC	MODERE	NON
Pie-grieche ecorcheur (Lanius collurio)	LC	MODERE	NON
Phragmite aquatique (Acrocephalus paludicola)	VU	CONNAISSANCE	NON
Pygargue à queue blanche (Haliaeetus albicilla)	RE	MODERE	NON
Spatule blanche (Platalea leucorodia)	VU	TRES FORT	NON

Parmi ces 33 espèces, seule la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) a été observé dans la commune d'Yzosse lors de l'inventaire réalisé pour la rédaction du DOCOB du site FR7210077. A propos de son habitat, la Cigogne blanche fréquente les zones ouvertes et dégagées de cultures et pâturages, les prairies humides, les vergers et les abords de rivières. La Cigogne blanche est en expansion dans les Barthes du fait de potentialités alimentaires provenant des prairies humides permanentes et des plans d'eaux. L'habitat associé à la pérennité de l'espèce **n'est pas retrouvé** dans la **parcelle B 158**, désignée pour le boisement. Ceci indique donc le **faible impact** généré par le boisement de cette parcelle quant à la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*). Par ailleurs, l'observation montre que les parcelles conduites en populiculture dynamiques sont plus favorables aux Cigognes blanches qu'un accru ligneux. En effet, les premières années d'une jeune plantation de peupliers sont disquées en fin de printemps, début d'été. La terre ainsi retournée est fouillée par les cigognes qui s'y alimentent en vers, au moment même de la nidification, dans une période où l'importance de leur alimentation est capitale.

## ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

L'intérêt du site vis-à-vis de l'avifaune a été également justifié par la présence de cinq espèces inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux qui classent ce territoire en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) :

Tableau 2 : Liste des espèces classant ce territoire en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Espèces	Habitats	
Le Bihoreau gris (Nycticorax nycticorax),	Une espèce qui vit près des lacs, des marécages et des rivières bordés de végétation dense. Ils nichent et	
	dorment dans les arbres.	
La Cigogne blanche (Ciconia ciconia),	Une espèce des milieux ouverts couverts de végétation herbacée. La végétation herbacée ne doit pas	
	être trop dense ni trop haute.	
Le Milan noir (Milvus migrans)	Une espèce qui a besoin de milieux ouverts pour la recherche de nourriture et de milieux fermés de type	
	forestier avec de grands arbres pour la nidification.	
L'Aigle botté (Hieraaetus pensiatus)	Une espèce forestière pour la reproduction. Il occupe aussi bien les forêts de feuillus que les pinèdes, en	
	plaine comme sur les reliefs. Même s'il chasse fréquemment en milieu boisé, il préfère quand même	
	repérer ses proies en milieu ouvert, mais les arbres ne sont jamais bien loin.	
Le Pygargue à queue blanche (Haliaeetus	Une espèce liée aux milieux aquatiques côtiers ou de l'intérieur. Les surfaces en eau doivent être	
albicilla)	conséquentes.	

Tous les habitats associés à la pérennité des espèces citées ci-dessus qui justifient la désignation du site en Natura 2000 ainsi que ZICO, ne sont pas retrouvés dans la parcelle B 158, désignée pour le boisement. Ceci indique donc le faible impact généré par le boisement de cette parcelle quant aux espèces des sites protégés.

## PARCELLE B 158

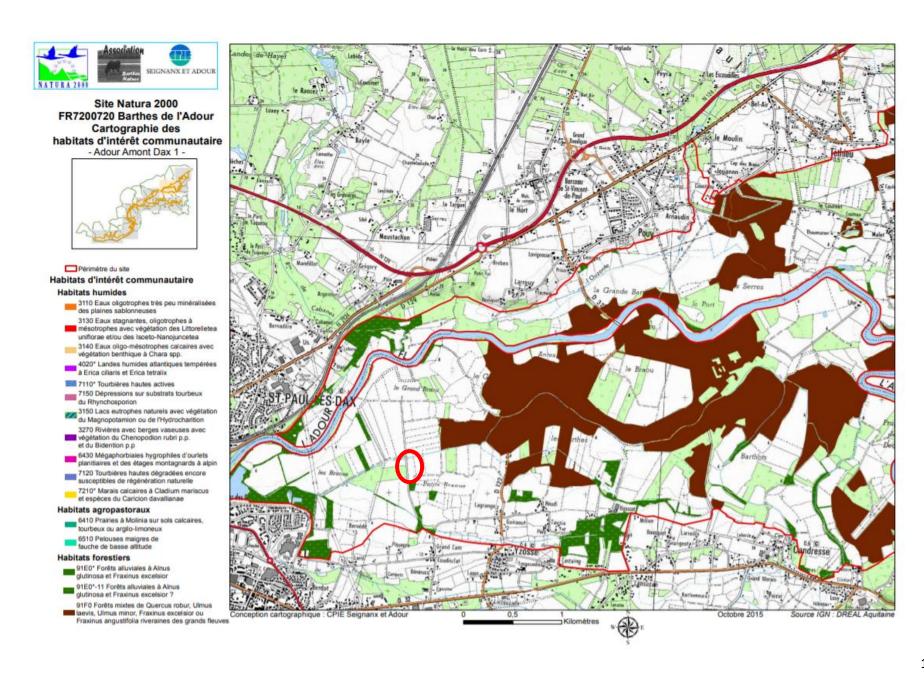
Selon l'inventaire réalisé sur la parcelle B 158 le 26 Janvier, la présence de diverses espèces a pu être identifié. Cette parcelle correspond à une accrue forestière, c'est une ancienne terre agricole en déprise depuis près de 10 ans. L'origine de la déprise est principalement liée aux pertes récurrentes de cultures causées par les inondations des Barthes de l'Adour.

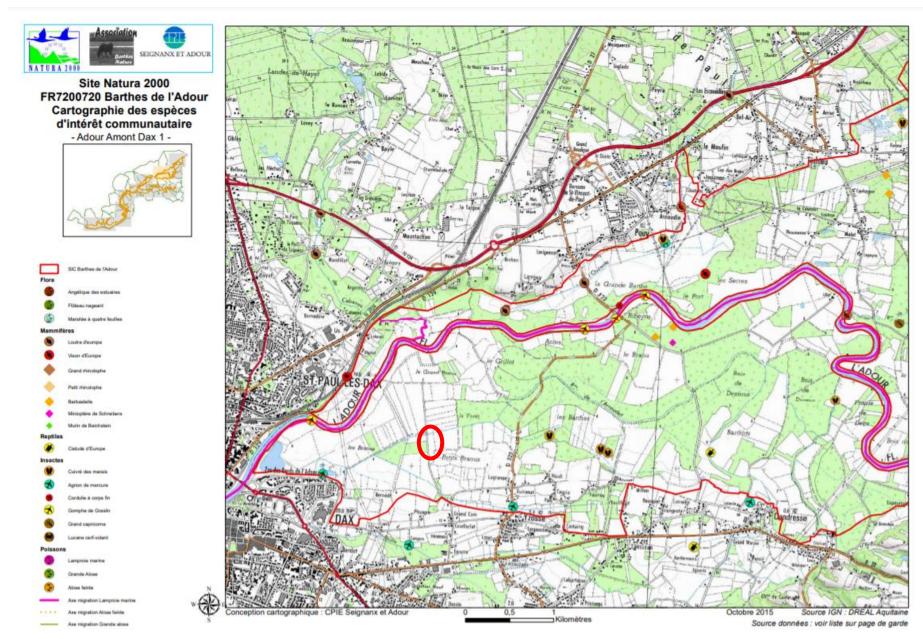
Tableau 3 : Liste des espèces inventoriées sur la parcelle B 158.

Espèces	Liste rouge UICN	Déterminante ZNIEFF
Ronce commune (Rubus fruticosus)	LC	-
Saule Marsault (Salix caprea)	LC	-
Frêne commun (Fraxinus excelsior)	LC	-
Aulne glutineux (Alnus glutinosa)	LC	-
Chêne pédonculé (Quercus robur)	LC	-
Erable sp. Suspicion Erable négundo (Acer negundo)	NA	-
Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea)	LC	-
Lierre (Hedera helix)	LC	-
Laîche pendante (Carex pendula)	LC	-
Laîche des bois (Carex sylvatica)	LC	-
Clématite vigne blanche (Clematis vitalba)	LC	-

La présence de ces essences arbustives et arborées limite la diversité spécifique de la strate herbacée du milieu notamment à cause d'une compétition pour la lumière trop importante. De plus, la présence potentielle de l'Erable negundo (*Acer negundo*), une espèce invasive, est aujourd'hui une menace pour la parcelle.

D'après les figures ci-dessous, la zone de boisement n'a pas été identifié en tant qu'un des 17 habitats d'intérêt communautaire selon la Cartographie des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR7200720 « Barthes de l'Adour » mais en tant que culture. Également, aucunes des 26 espèces d'intérêts communautaires du site n'a été retrouvé sur la zone de boisement lors de l'inventaire, selon la Cartographie des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR7200720.





## CHOIX DE L'ESSENCE DE PEUPLIER

Le reboisement se fera par le biais de peupliers.

La qualité floristique des peupleraies est étroitement liée à la qualité des stations forestières, les potentialités floristiques peuvent être parfois remarquables, mais aussi souvent très communes. Concernant la faune, la peupleraie est un boisement avec une forte clarté même à l'âge adulte, l'habitat rencontré est donc un intermédiaire entre l'espace ouvert des prairies et l'espace fermé de la forêt feuillue. Comme expliqué dans le DOCOB FR72000720, le sous-bois des peupleraies abrite parfois des espèces d'intérêt communautaire tels que le cuivré des marais.

Dans tous les cas le peuplier ne bouleverse pas de façon irréversible la nature des sols et des espaces sur lesquels il est présent. En effet, les peuplerais ont un rôle positif sur les inondations avec une fonction d'accueil de grandes quantités d'eau d'expansion des crues, mais aussi, en fonction de la présence ou non d'un sous étage, un rôle sur la vitesse d'écoulement des eaux en cas de crue. La présence de troncs tous les 7 mètres joue également un rôle de rétention des bois flottant qui peuvent être dommageables aux ouvrages, piles de ponts, routes, panneaux, etc.

## BILAN DE L'ETUDE

Le boisement de peupliers sera réalisé sur une ancienne terre agricole en déprise depuis 10ans, l'objectif étant de produire du bois de qualité en plantant une essence bien implantée sur son territoire. L'état actuel de cette terre agricole se traduit par des accrues forestières irrégulières, diluviennes, principalement constituées de Saule marsault, de Frêne potentiellement sensible à la chalarose et mal adapté à cette station très lourde puis quelques Chênes, ainsi que beaucoup d'Aulnes et Erables negundo, cortège typique du boisement spontané en milieu de Barthe. Le peuplement est pauvre en l'état et ne permet pas de travailler à son profit, son avenir est compromis de par l'hétérogénéité de répartition dans l'espace et des essences dites d'avenir.

Afin de ne pas dégrader la ripisylve, le premier arbre planté aura une distance de 5 mètres, les vieux chênes présents seront préservés. De plus, les haies qui entourent une partie de la parcelle seront sauvegardées afin de maintenir leur rôle de corridor écologique; le premier arbre planté aura une distance de 5 mètres. Les périodes d'interventions seront hors périodes pluvieuses et printanières afin de minimiser l'impact sur les sols et la faune environnantes. Le programme de broyage puis préparation ne sera pas mis en œuvre avant la fin août, la plantation en elle-même sera effectuée en plein hiver.

Le boisement participera à la limitation des dégâts causés par le courant lors des crues de l'Adour par la présence de la strate arborée qui ralentira le flux. D'un point de vue écologique, les boisements constituent un gain pour la lutte contre l'érosion des sols, l'épuration des eaux, le stockage de l'eau ainsi que la séquestration du carbone par les arbres. La diversité entre les zones ouvertes de prairies alentours, et les zones de boisement va permettre de conserver une diversité floristique et faunistique.

Compte tenu de toutes les informations récoltées au sein de ce rapport, le boisement de **1 hectares 72 ares et 11 centiares** d'une parcelle actuellement en cours d'enfrichement, aura peu d'impact sur l'intégrité des différents zonages dont elle fait partie.

De plus, le boisement de cette parcelle va engendrer plusieurs co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux qui n'apparaissent pas à l'état naturel initial. La bonne gestion de cette forêt sera assurée par une certification de gestion durable (PEFC) garantissant, entre autres, une préservation de la biodiversité, un équilibre écologique ainsi qu'une gestion durable de la forêt. Le boisement fait également partie du projet France Relance 2021. L'objectif est d'accompagner financièrement les investissements sylvicoles des communes propriétaires de forêts et les propriétaires forestiers privés dans une démarche dynamique de gestion durable. Ces investissements permettront d'améliorer la qualité des peuplements de faible valeur économique et environnementale, et de préparer les forêts aux conséquences du changement climatique, en les rendant plus résiliente. Enfin, la parcelle bénéficie d'un document de gestion durable, CBPS (Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles) et l'ensemble de la propriété passera sous document de gestion plus complet dans les deux ans (GIEEF ou PSG).